

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600

fasken.com

Le 15 mai 2026
N° de dossier : 347009.00001/21995

Sébastien Richemont
Ligne directe / Télécopieur +1 514 397 5121
srichemont@fasken.com

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Dossier Régie de l'énergie : R-4333-2026
HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de
données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs**

Chère consœur,

La présente faite suite à la décision procédurale D-2026-045 rendue le 5 mai 2026 (la « **Décision** »). Cette lettre vous est transmise conjointement par les avocats de ASIC, First Block, Flumen, HIVE et MWC.

La Régie de l'énergie y accorde le statut de regroupement d'intervenants à ASIC, First Block, Flumen, HIVE et MWC sous réserve de leur acceptation. Ces cinq parties confirment qu'elles acceptent d'intervenir au présent dossier selon ces paramètres et entendent collaborer pour assurer une présentation efficace et coordonnée de leurs prétentions, tout en pouvant faire valoir les particularités propres de leurs situations factuelles respectives.

À cet effet, conformément au paragraphe 82 de la Décision, un budget révisé pour le regroupement est déposé au Système de dépôt électronique en date des présentes.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Sébastien Richemont

SR/jt



Frédéric Legendre